



**HAL**  
open science

## L'écriture inclusive et ses usages dans les revues de sciences humaines et sociales

Marie Loison, Olivia Samuel, François Théron

► **To cite this version:**

Marie Loison, Olivia Samuel, François Théron. L'écriture inclusive et ses usages dans les revues de sciences humaines et sociales. *Revue des Sciences sociales*, 2022, 50 ans d'écriture en sciences sociales, 68, pp.186-194. 10.4000/revss.8888 . hal-03542374v2

**HAL Id: hal-03542374**

**<https://hal.science/hal-03542374v2>**

Submitted on 12 Apr 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

## L'écriture inclusive et ses usages dans les revues de sciences humaines et sociales

*Inclusive Language and Its Uses in Humanities and Social Sciences Journals*

Marie Loison, Olivia Samuel et François Théron

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/revss/8888>

DOI : [10.4000/revss.8888](https://doi.org/10.4000/revss.8888)

ISSN : 2107-0385

### Éditeur

Presses universitaires de Strasbourg

### Édition imprimée

Date de publication : 9 décembre 2022

Pagination : 186-194

ISBN : 979-10-344-0119-2

ISSN : 1623-6572

Ce document vous est offert par Université Paris Nanterre



### Référence électronique

Marie Loison, Olivia Samuel et François Théron, « L'écriture inclusive et ses usages dans les revues de sciences humaines et sociales », *Revue des sciences sociales* [En ligne], 68 | 2022, mis en ligne le 30 novembre 2022, consulté le 30 janvier 2023. URL : <http://journals.openedition.org/revss/8888> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/revss.8888>

---



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International - CC BY-NC-SA 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/>

## MARIE LOISON

Laboratoire Printemps (Professions Institutions Temporalités) Université Sorbonne Paris Nord  
marie.loison-leruste@univ-paris13.fr

## OLIVIA SAMUEL

Laboratoire Printemps (Professions Institutions Temporalités) Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines/Université Paris-Saclay  
olivia.samuel@uvsq.fr

## FRANÇOIS THÉRON

Laboratoire Printemps (Professions Institutions Temporalités) Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines/Université Paris-Saclay  
francois.theron@uvsq.fr

# L'écriture inclusive et ses usages dans les revues de sciences humaines et sociales

**D**éfinie comme l'utilisation de différentes techniques pour rendre visible la présence des femmes et/ou des personnes non binaires, l'écriture inclusive renvoie à une diversité de pratiques non stabilisées (Alpheratz 2018, Haddad 2016, Viennot 2020) allant de l'utilisation de doublets lexicaux (*éditeurs* et *éditrices*), de termes épïcènes (*élève* ou *personne*) à celle de néologismes (*auteurices*), en passant par l'emploi de points médians (*enseignant-es*) ou d'autres formes typographiques (parenthèses, tiret) mais aussi par la résurgence d'anciens noms de métiers comme *autrice* (Evain 2019). Le langage est politique, comme l'ont bien montré, et depuis longtemps, de nombreux travaux (Bourdieu 1982; Candea, Véron 2019; Dubois 2003). C'est pourquoi les

débats sur l'écriture inclusive (encore appelée écriture non sexiste<sup>1</sup>) qui ont cours depuis 2017 et ont donné lieu à de nombreuses controverses en France comme à l'étranger (Loison-Leruste, Perrier, Noûs 2021) nous ont interrogés à plus d'un titre. D'abord parce que ces débats se sont principalement focalisés sur l'emploi du point médian qui a semblé provoquer une sorte de «panique morale» (Paz, Pelúcio, Borba 2020) alors même que l'écriture inclusive ne se réduit pas à l'utilisation de ce signe typographique. Il existe en effet, et depuis longtemps, de nombreuses manières de s'exprimer de manière non discriminante, quels que soient le sexe ou l'identité de genre de la personne dont on parle ou à qui l'on s'adresse, en témoigne le «Françaises, Français» du général de

Gaulle ou les parenthèses qui figurent sur les cartes nationales d'identité et les documents administratifs français. Nous avons donc voulu comprendre comment l'université ou les revues scientifiques qui publient nos travaux se saisissaient de ces enjeux de l'écriture inclusive et si cette polarisation des positions s'y observait également. Une seconde raison de notre intérêt pour cette question est aussi directement liée à nos propres métiers: en tant que chercheuses en sociologie travaillant sur les questions de genre et éditeur, mais aussi organisatrices et organisateur d'un séminaire d'écriture au laboratoire Printemps pour deux d'entre nous, nous ne pouvions nous exempter d'une réflexion sur nos propres pratiques d'écriture et de lecture dans nos métiers respectifs.

Aucune étude à ce jour ne permet de faire un état des lieux exhaustif des usages de l'écriture inclusive dans le monde de la recherche en France. Toutefois, une enquête récente apporte des éclairages sur la pratique dans douze universités parisiennes en 2019-2020 (Burnett, Pozniak 2021). Cette étude examine les brochures de licence mises en ligne destinées à informer les étudiant·es sur les formations et montre que les différentes formes inclusives du nom « étudiant » (*étudiant-e-s*, *étudiant.e.s*, *étudiantEs*, *étudian-e-s*, *étudiantes* et *étudiants*, etc.) sont présentes dans 16 % des occurrences de leur corpus; les brochures des départements d'humanités et sciences sociales sont en dessous de ce pourcentage, inférieures aux départements d'art ou de littérature et langage (22 %). Dans l'ensemble, la pratique est minoritaire dans cet espace de rédaction académique, quelle que soit la discipline.

Nous avons, quant à nous, souhaité interroger la place de cette écriture inclusive dans la recherche à travers une enquête exploratoire auprès de revues de sciences humaines et sociales (SHS). Les revues occupent en effet une place centrale puisqu'elles sont tout à la fois des lieux de production, de validation et de circulation des savoirs scientifiques. Les revues se sont-elles emparées de la question de l'écriture inclusive? Cette pratique n'étant pas stabilisée, reçoivent-elles des textes intégrant des modalités différentes d'écriture inclusive, et quel traitement leur est-il accordé? Les revues donnent-elles des conseils aux auteurs et autrices à ce sujet et si oui, lesquels? Ces nouvelles pratiques engendrent-elles des contraintes spécifiques pour le travail éditorial?

Pour tenter de répondre à ces questions et pour faire le point sur l'état actuel des connaissances sociologiques et politiques concernant les liens entre genre et langage, nous avons organisé en juin 2021 une journée d'étude, « L'écriture inclusive: usages, débats et mobilisation »<sup>2</sup>, au cours de laquelle nous avons fait dialoguer des acteurs et actrices de l'édition scientifique. Nous avons ainsi pu mesurer lors d'une table ronde avec des comités

éditoriaux que l'écriture inclusive soulève au moins deux enjeux. Le premier est un enjeu éditorial, car l'écriture inclusive interroge la linguistique et ne peut échapper à des questionnements grammaticaux, qu'il s'agisse de la syntaxe, de la morphologie ou de l'orthographe des mots. Le second est d'ordre épistémologique: en se saisissant (de façons diverses) de l'écriture inclusive, les revues s'interrogent et interrogent les auteurs et autrices qui y soumettent des manuscrits sur cet usage critique et politique de la langue scientifique. Alors que certaines revues soulignent cette difficulté éditoriale, d'autres indiquent dans leurs recommandations aux auteurs et autrices qu'elles ne souhaitent pas « réduire » cette question de l'écriture inclusive à des « enjeux éditoriaux »<sup>3</sup>. L'enquête exploratoire que nous avons menée sur le rapport des revues scientifiques à l'écriture inclusive est une première approche de ce double enjeu.

Après avoir présenté l'enquête et la place des éditeurs et éditrices dans le processus éditorial des revues (1), nous verrons quelles sont les différentes pratiques des revues enquêtées quand elles reçoivent des textes utilisant l'écriture inclusive et les arguments qu'elles déploient pour expliquer leur positionnement à cet égard (2). Nous analyserons ensuite la composition des comités de rédaction pour vérifier l'hypothèse selon laquelle la composition sexuée de ces comités aurait une influence sur le positionnement des revues en matière d'écriture inclusive (3).

## L'enquête et les acteurs et actrices de l'écriture inclusive au sein des revues

### L'enquête

Les résultats présentés dans cet article sont issus d'une enquête exploratoire visant à documenter les pratiques des revues en matière d'écriture inclusive. À partir d'un petit échantillon de revues, avec un questionnaire bref pour s'assurer d'un bon taux de

réponse, l'objectif était modeste et visait à produire des premiers résultats descriptifs de ces pratiques. Le questionnaire, composé de cinq questions, pouvait être rempli rapidement et s'adressait à l'équipe de rédaction de la revue. Le questionnaire étant envoyé à l'adresse générique de chaque revue, telle qu'indiquée sur le site de celle-ci, nous ne sommes pas en mesure de savoir qui précisément recevait le questionnaire et qui y répondait. Plusieurs acteurs et actrices des revues sont susceptibles d'avoir répondu: les rédacteurs ou rédactrices en chef (ou directeur/directrice de la publication) qui ont la charge de l'animation du comité de rédaction, la politique éditoriale et le bon fonctionnement de la revue; le ou la secrétaire de rédaction ou d'édition de la revue qui travaille sur les textes, organise leur évaluation, prépare la copie des articles, et parfois réalise leur publication, suivant le mode de diffusion du titre; les membres du comité de rédaction, le plus souvent des chercheurs et chercheuses, qui participent à l'évaluation scientifique des articles et aux orientations éditoriales... Chacun·e de ces acteurs et actrices peut avoir un point de vue particulier sur l'usage de l'écriture inclusive, d'autant que beaucoup de revues ne font que commencer à engager une réflexion sur cette question et que rares sont celles qui ont adopté une politique éditoriale claire en la matière. En particulier, les enjeux professionnels autour de l'écriture inclusive peuvent diverger entre chercheurs et chercheuses d'un côté, et éditeurs et éditrices de l'autre. Par conséquent, les réponses apportées sont sujettes à de possibles variations selon la personne qui a pris le temps de répondre au questionnaire. À titre d'illustration de cette potentielle instabilité des réponses, on notera que sept revues ont rempli deux fois le questionnaire, sans que l'on sache si c'est par la même personne ou deux personnes différentes. Pour chacun de ces doublons, certaines réponses étaient discordantes, ce qui témoigne d'un consensus encore incertain au sein des collectifs composant les équipes éditoriales. Le commentaire d'un·e répondant·e confirme ce problème:

«Il faut [donc] être conscient qu'une autre personne du comité de rédaction n'aurait pas nécessairement répondu de la même façon quant à l'objet, donc y compris sur ce qui peut paraître factuel.»<sup>4</sup>. Cette subjectivité des réponses peut s'expliquer par la non-standardisation de cette écriture faute d'outils et de règles communes, mais plus profondément, la souplesse et la labilité de l'écriture inclusive renvoie à ce qui est par ailleurs observé dans l'écriture en général, car comme toutes les fois où la langue évolue et que des innovations y sont introduites, certaines restent, d'autres disparaissent. Il s'agit de l'évolution ordinaire du processus de construction et de transformation de la langue (Candea, Véron 2019).

Le questionnaire abordait cinq sujets (voir les questions et les modalités de réponses en annexe I) : la fréquence de la réception d'articles utilisant une forme d'écriture inclusive, la politique éditoriale en la matière, l'affichage de l'écriture inclusive dans les consignes aux auteurs et autrices ou dans la politique éditoriale, l'adoption de règles précises et enfin le point de vue sur l'écriture inclusive au travers d'une série d'arguments favorables ou défavorables à son emploi.

Le corpus des revues enquêtées a été élaboré à partir d'un certain nombre de choix en accord avec la vocation de l'enquête (exploratoire). Même si, comme l'ont montré de récents travaux, la pratique de l'écriture inclusive est loin d'être propre à la francophonie puisqu'elle fait par exemple l'objet de débats et de mobilisations en Allemagne (Hergenhan 2020), au Brésil (Paz, Pelúcio, Borba 2020), ou bien encore en Suède (Le Bouteillec 2020) nous avons fait le choix, en premier lieu, de limiter l'échantillon aux seules revues de langue française (incluant néanmoins celles publiant également des articles dans d'autres langues). En second lieu, nous n'avons pas les moyens de faire une enquête auprès de toutes les revues de sciences sociales<sup>5</sup>, très nombreuses<sup>6</sup>, et nous avons fait le choix de nous restreindre à la liste des revues identifiées au laboratoire Printemps<sup>7</sup> parmi l'ensemble des revues francophones dans lesquelles avaient publié ses membres au cours

du contrat quinquennal écoulé. Cette liste a été ensuite complétée avec la dernière mise à jour pour la sociologie (en 2013) des revues incluses dans la liste de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Aeres devenue l'Hcéres<sup>8</sup>). Au total, le corpus est composé de 83 revues. Il s'agit d'un corpus non représentatif des revues de sciences humaines en général : les revues de sociologie y sont les mieux représentées, de même que les revues thématiques pluridisciplinaires. Les autres revues disciplinaires des SHS y sont moins nombreuses (science politique, histoire, géographie, linguistique, ethnologie, gestion...), voire absentes (philosophie, droit, art, économie, psychologie) (voir en annexe II la liste des revues répondantes).

L'enquête a été élaborée fin 2019 et lancée au début de l'année 2020, période qui a coïncidé avec le mouvement des revues en lutte<sup>9</sup>. Ce mouvement, qui a mobilisé un très grand nombre de comités de rédaction, s'est traduit, notamment pour certaines revues, par une grève de l'activité éditoriale, et donc l'absence de réponse à l'enquête. Le nombre de réponses, décevant, nous a conduites à suspendre l'enquête pendant plusieurs mois et à organiser des relances à l'automne 2020. Le questionnaire a été envoyé via Limesurvey à l'adresse générique des revues ou aux rédacteurs et rédactrices en chef, accompagné d'un bref message exposant les objectifs de l'enquête.

Sur les 83 revues sollicitées, 64 ont répondu au questionnaire après plusieurs relances, soit un taux de réponse de 77 %.

#### **Éditeurs et éditrices : enjeux professionnels autour de l'écriture inclusive**

Un détour sur le rôle et le positionnement des éditeurs et éditrices qui contribuent à la mise en œuvre de l'écriture inclusive dans les revues permet d'éclairer les enjeux professionnels éditoriaux pour contextualiser les résultats de l'enquête.

Contrairement aux membres scientifiques des comités de rédaction des

revues, la secrétaire de rédaction ou d'édition – la profession est très majoritairement féminisée avec un taux d'ingénieur-e d'étude BAP F (branches d'activité professionnelle en Culture, Communication, Production et diffusion des savoirs) de plus de 75 % au CNRS<sup>10</sup> –, est une personne qui n'écrit en général pas, mais dont la fonction principale est de prendre en charge l'écriture des autres par une multitude d'opérations, linguistiques et techniques, en s'assurant de sa bonne transmission. Le travail éditorial, dont l'exercice concret est de plus en plus sous-traité aujourd'hui à des contractuelles, des indépendantes ou aux scientifiques elles et eux-mêmes, compte tenu de la chute continue des postes offerts au concours depuis une dizaine d'années, est aussi très tributaire de son contexte d'exercice (varié) et n'échappe évidemment pas aux débats sociaux, idéologiques ou médiatiques.

Du point de vue de ces professionnelles, l'espace académique éditorial n'est pas, *a priori*, un espace d'expérimentation, linguistiquement parlant. Au contraire, les secrétaires de rédaction et d'édition (designées « éditeurs et éditrices » depuis la refonte en 2012 des référentiels des emplois-types de la recherche et de l'enseignement supérieur<sup>11</sup>), ont une fonction de normalisation de l'écriture. Leurs missions, en constante évolution, consistent d'abord à établir des textes, vérifier leur cohérence interne et leur adéquation à des normes, qu'elles soient orthographiques, syntaxiques, bibliographiques, etc. Leur fonction est explicitement d'assurer la réalisation matérielle des textes scientifiques, mais aussi de garantir la place de ces productions dans un espace symbolique et matériel, ainsi que de s'assurer des conditions de leur transmissibilité (non seulement au sein de la communauté de lecture humaine, passée et future, mais de plus en plus aussi entre « machines », compte tenu des enjeux d'interopérabilité liés à la plateforme de la diffusion électronique des productions scientifiques). Autant dire que les enjeux de pouvoir de la langue, qui peuvent être mis en lumière par des dispositifs et des stratégies, critiques,

réflexives – visant à déstabiliser les normes de genre dans une démarche déconstructiviste et dénaturalisante (Gérardin-Laverge 2020) – s'ils ne sont évidemment pas étrangers aux éditeurs et éditrices, ne sont pas non plus « naturellement » solubles dans les pratiques professionnelles normatives et standardisées qui sont les leurs. Mieux, on pourrait dire que ces dimensions d'expérimentation visant à déconstruire la langue sont précisément des dimensions que l'éditeur ou l'éditrice, par *ethos* professionnel, va peut-être avoir tendance à « neutraliser » eu égard aux conséquences importantes qu'elles peuvent avoir sur l'exercice de ses missions. Le principal réseau professionnel structurant l'activité (le réseau Medici – Métiers de l'édition scientifique publique –, rattaché à la Mission pour les initiatives transverses et interdisciplinaires du CNRS)<sup>12</sup>, qui comportait jusque très récemment un groupe de travail spécifiquement dédié aux enjeux de l'écriture inclusive en matière d'édition scientifique, n'a par exemple encore produit aucune recommandation officielle, ni organisé de formation sur le sujet.

## Résultats de l'enquête exploratoire

L'enquête exploratoire est révélatrice de l'institutionnalisation académique des études de genre depuis une vingtaine d'années (Lépinard, Lieber 2020) et de l'« effervescence » actuelle des féminismes (Pavard, Rochefort, Zancarini-Fournel 2020) qui, en (ré)interrogeant les dimensions symboliques de la domination à travers le langage et en investissant de nombreux espaces sociaux, témoignent de leur vitalité mais aussi de leur diversité à travers des pratiques variées et non stabilisées. Elle montre aussi que si l'écriture inclusive reste une pratique d'écriture minoritaire, son usage semble progresser et faire l'objet de débats dans les revues, que l'on peut rapprocher de controverses observées dans la société française (Viennot 2017). L'enquête vient donc illustrer,

à sa mesure, les enjeux de cette pratique, entre adhésion et rejet, dans les milieux académiques et de l'édition.

### La réception d'articles

La pratique de l'écriture inclusive se diffuse progressivement dans le monde académique des sciences sociales, mais les revues sont très inégalement exposées à la réception d'articles intégrant ce type d'écriture. Très peu de revues ne reçoivent jamais d'article en écriture inclusive (7 sur 64) et peu en reçoivent souvent (10). La plupart se trouvent dans une situation intermédiaire, déclarant en recevoir parfois, ce qui peut recouvrir des quantités très hétérogènes. L'enquête ne permet pas de mesurer plus précisément la fréquence de réception de ces articles, mais au-delà de l'enquête cette mesure est difficile à établir : les revues ne font pas de comptage précis du nombre d'articles rédigés en écriture inclusive reçus et le spectre de ce que recouvre la forme inclusive étant très étendu, ce comptage est rendu complexe.

Les dix revues, soit 1 sur 6, qui déclarent recevoir souvent des articles rédigés avec une forme d'écriture inclusive, ne présentent pas de profil disciplinaire ou thématique spécifique. Ce ne sont pas forcément des revues qui ont pour objet les études de genre, ce sont des revues généralistes ou thématiques. Les revues qui ne reçoivent jamais d'article en écriture inclusive n'ont pas non plus de profils disciplinaires ou thématiques particuliers.

### Les politiques éditoriales

Les revues ont des politiques très diverses en matière d'écriture inclusive avec, là encore, deux pôles opposés et minoritaires. D'un côté, trois revues qui imposent une forme d'écriture inclusive ou éditent les articles intégrant une forme d'écriture inclusive, dont deux revues spécialisées sur le genre, et de l'autre, sept revues qui refusent de publier des textes avec ce type d'écriture. Entre les deux, 52 revues, soit les 4/5<sup>e</sup> des répondantes, déclarent qu'elles acceptent des textes en écriture inclusive, voire qu'elles suggèrent aux auteurs et autrices d'adop-

ter cette écriture. Cette tolérance à l'écriture inclusive peut être parfois très limitée, par exemple à quelques termes ou expressions dans l'article, c'est le cas d'un quart des revues. Les attitudes des revues enquêtées renvoient donc aux quatre grandes catégories identifiées par Mathieu Arbogast dans son analyse des pratiques d'écriture dans la recherche : « Les quatre choix principaux sont de proscrire, de tolérer (lorsque les textes reçus sont désexisés), de sensibiliser (avertissements aux auteurs et autrices), ou d'imposer. Les deux extrêmes sont des positions qui visent à uniformiser, les deux autres tiennent compte des choix individuels de manière soit passive soit proactive » (Arbogast 2017 : 31).

Comme plusieurs répondantes nous l'ont indiqué, la question de l'écriture inclusive n'est pas encore stabilisée dans les revues. Certaines d'entre elles n'ont pas abordé le sujet avec leur comité de rédaction, d'autres commencent tout juste à le faire, d'autres encore font état de dissensions au sein des comités. Les lignes bougent puisque ce point est en discussion dans un certain nombre de comités de rédaction (14) à la date de l'enquête et que certaines revues (9) ont également prévu de publier des règles d'écriture inclusive dans leurs signes. Néanmoins la moitié des revues (32) n'a pas encore prévu d'afficher de politique éditoriale sur ce sujet.

Si la majorité des revues accueillent volontiers des articles présentant une écriture inclusive, l'explicitation de la politique éditoriale en matière d'écriture inclusive est donc encore rare puisqu'un quart seulement (18 sur 64) ont fait savoir leur position aux auteurs et autrices sur ce point, soit en le mentionnant dans leur politique éditoriale, soit en le mentionnant dans leurs consignes avec toutefois un degré de précision de règles à suivre très variable, allant de la simple mention de l'utilisation du point médian à la mention de règles beaucoup plus détaillées, comme les « consignes aux auteurs et autrices sur l'usage de l'écriture inclusive et la féminisation des noms de fonction » de *Sociologie du travail*<sup>13</sup>.

Pour les revues qui acceptent de publier des articles avec de l'écriture inclusive, deux pratiques se distinguent. D'un côté, les revues qui ont adopté des règles sans les signaler aux auteurs et autrices (10) en tâchant « d'uniformiser/normaliser l'emploi de l'écriture inclusive dans les articles qui y recourent (souvent de manière incorrecte ou non systématique) » selon les termes d'un-e enquêté-e. De l'autre, et c'est le cas le plus fréquent (28), aucune règle précise n'a été adoptée et les textes sont publiés sous la forme qui a été soumise par les auteurs et autrices. Cette pratique pose la question de l'homogénéité linguistique et éditoriale. À plusieurs reprises les répondant-es ont soulevé ce problème et constaté « un usage souvent peu rigoureux tout au long des articles, introduisant des difficultés dans le maintien d'une syntaxe correcte ». Cette difficulté, que de nombreuses revues rencontrent et tout particulièrement les éditeurs et éditrices, pourrait signifier le besoin, de leur point de vue, d'une généralisation de consignes explicites. Certaines revues se positionnent au contraire pour limiter la formalisation de l'écriture inclusive, comme la revue *Travail, Genre et Sociétés* qui mentionne simplement qu'elle préconise l'écriture inclusive (et indique le point médian), ou comme le propose un éditorial récent des *Cahiers du genre*: « D'une façon générale, nous avons décidé de reconduire le choix de ne pas donner une liste de consignes fermées. Nous souhaitons que l'écriture, dans notre revue, témoigne d'évolutions qui sont à l'œuvre dans la recherche au fil des controverses susceptibles de remettre en cause des choix antérieurs, ou de manifester des choix divers en fonction des cadres théoriques de référence » (Clair, Molinier 2021 : 14). L'article de Gwenaëlle Perrier dans ce même numéro propose différentes techniques pour écrire de façon non sexiste sans imposer de règles précises (Perrier 2021).

### Les arguments « pour et contre » l'écriture inclusive

À la fin du questionnaire, une liste de neuf arguments que l'on retrouve classiquement dans les débats médiatiques sur l'écriture inclusive (Loison-Leruste, Perrier 2022 ; Loison-Leruste, Perrier, Noûs 2020 ; Viennot *et al.* 2015) proposait des postures favorables et défavorables à l'écriture inclusive. Les répondant-es pouvaient cocher plusieurs réponses. Ces arguments relevaient de deux registres : politique et linguistique. Dans chacun de ces registres, des arguments en faveur ou au contraire opposés à l'écriture inclusive pouvaient s'exprimer (graphique 1).

Les arguments du registre politique favorables à l'écriture inclusive la présentent comme un moyen de promouvoir l'égalité femmes-hommes (32 réponses sur 64), indiquant que cette écriture rend compte de la structure du monde social (31) et permet la visibilité des femmes et du féminin (38). Un autre argument politique, plus critique à l'encontre d'une certaine forme d'écriture inclusive, considère que la norme de l'hétéronormativité reproduit la bicatégorisation des sexes en déclinant l'écriture au féminin et au masculin (9). Cet argument fait l'objet de débat entre les partisan-es du langage inclusif puisque ce dernier consiste également à utiliser des formes épiciques (*les personnes, les responsables politiques*) et des néologismes (*iel, ceux, auteurice, français...*) qui contribuent à déconstruire la bicatégorisation<sup>14</sup> en remettant en cause la naturalité et la nécessité du binarisme de genre (Gérardin-Laverge 2020). Comme cet argument circule dans les débats publics et controverses sur le sujet, il nous a semblé important de l'inclure dans les propositions.

Les arguments relatifs au registre linguistique font référence à l'esthétique de la langue (l'écriture inclusive « n'est pas belle » ou « dénature la langue française »), à la contrainte éditoriale telle que l'harmonisation des formes d'écriture inclusive au sein d'une même unité éditoriale (article, numéro, ensemble des productions de la revue, ensemble des produc-

tions de toutes les revues), aux difficultés d'écriture et de lecture que pose l'écriture inclusive et à l'idée selon laquelle le masculin équivaut au neutre. Ils renvoient pour partie aux « arguments d'exclusion » employés par exemple dans des propositions de lois récentes<sup>15</sup> par certain-e-s député-e-s qui s'émeuvent des effets excluants de l'écriture inclusive pour les élèves et personnes handicapées (Loison-Leruste, Perrier 2022). Empruntant aux stratégies argumentatives classiques de l'antiféminisme, ces arguments consistent aussi à minorer les inégalités entre les sexes, voire à les nier (Devreux, Lamoureux 2012). Ils s'appuient par exemple sur l'idée selon laquelle il ne sert à rien de vouloir changer le français, car celui-ci ne serait pas sexiste (Gygax, Zufferey, Gabriel 2021). Allant à l'encontre de nombreux travaux<sup>16</sup>, ils évoquent par exemple la prétendue « neutralité » du masculin (Bosvieux-Onyekwelu 2020 ; Franck 2020) et la différence entre le genre des mots et celui des individus. Ils évoquent également, la « dénaturation » de la langue française ou bien encore sa beauté pour disqualifier l'usage de ce langage (Candea, Véron 2019). Certain-es répondant-es ont en outre ajouté la question du lectorat étranger pour qui cette écriture peut complexifier la compréhension des textes.

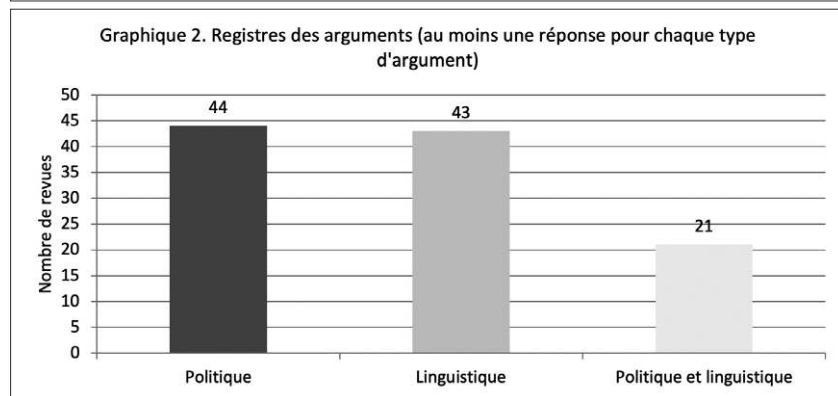
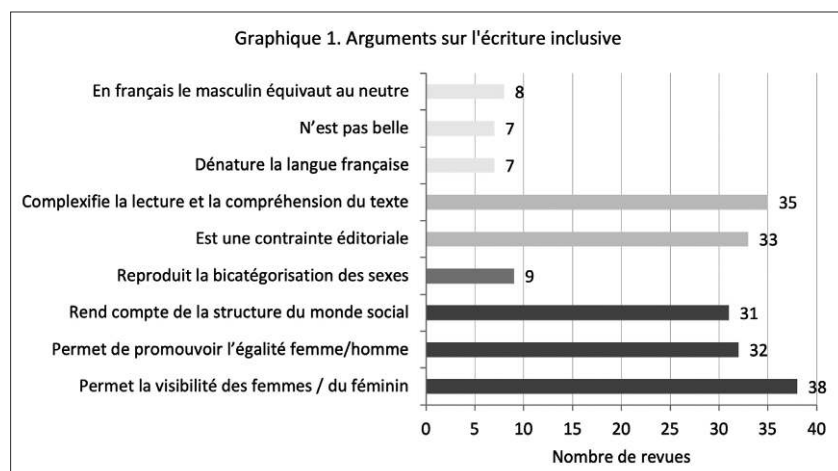
Les résultats traduisent à la fois une adhésion aux arguments politiques sur la capacité de l'écriture inclusive à rendre compte de la place des femmes dans la société et à promouvoir l'égalité des sexes et des réserves sur cette écriture, liées aux contraintes éditoriales. Les arguments politiques et linguistiques se cumulent souvent (graphique 2). Les revues sont donc très sensibles aux dimensions politiques (voire peut-être aussi performatives) de l'écriture inclusive, et à sa portée non discriminante, tout en faisant le constat d'obstacles divers dans sa mise en pratique. Les arguments linguistiques les plus fréquemment mis en avant sont les contraintes éditoriales et la complexification de la lecture. Les difficultés sont multiples, mais viennent aussi du contexte dans lequel nous nous trouvons : le lan-

gage, qui constitue un des derniers « bastions » dans la lutte pour les droits des femmes et des minorités, et pour l'égalité femmes-hommes selon Éliane Viennot (Loison-Leruste, Perrier 2020), fait aujourd'hui l'objet de débats et de tensions. Les pratiques, qui restent minoritaires, sont en train d'évoluer et de se diffuser.

Le commentaire d'un-e répondant-e illustre cette situation ambivalente: « Au comité de rédaction nous sommes favorables à l'équité entre les sexes/genres et la dimension genrée des analyses est vivement recommandée, notamment pour souligner la pertinence d'analyses [...]. Pour autant, concrètement, la mise en œuvre d'une écriture inclusive complique le travail de secrétariat de rédaction et alourdit des phrases souvent déjà

fort longues, allonge l'écriture sur un téléphone portable, les correcteurs orthographiques ne sont pas non plus configurés pour cela, notamment en l'absence de standardisation (d'autant plus que nous publions souvent des textes suisses, belges, canadiens où la pratique est plus répandue). Donc accord sur le fond, et pas de solution concrète satisfaisante qui conduirait à la mise en place de consignes ». Cette réflexion met en évidence les différentes dimensions des enjeux de l'écriture inclusive, entre questions épistémologiques, portée symbolique du langage et modalités linguistiques et éditoriales.

### La composition sexuée des comités



Note: réponses à choix multiple. *Politique et linguistique*: l'enquête a déclaré au moins un argument de chacun des deux registres. Source: Enquête sur l'écriture inclusive dans les revues de SHS, 2021, laboratoire Printemps. Champ: voir annexe II. N = 64 revues (4 non-réponses à cette question).

### de rédaction oriente l'écriture inclusive des revues

Dans le prolongement de l'enquête exploratoire, après une première analyse des résultats, une question a émergé: la position des revues face à l'écriture inclusive est-elle en lien avec la composition sexuée des comités de rédaction? Cette question repose sur un constat général. La position dominée des femmes dans la société – y compris dans le champ académique – les a historiquement conduites à participer activement aux luttes féministes pour obtenir des droits et l'égalité avec les hommes. On peut, par analogie, s'interroger sur la mobilisation des femmes universitaires et chercheuses pour promouvoir de nouvelles normes d'écriture qui permettent de démasculiniser le français et de visibiliser les femmes dans la langue. Sans oublier que des femmes peuvent être hostiles à l'écriture inclusive (en premier lieu, certaines académiciennes<sup>17</sup> ou des journalistes<sup>18</sup>) et inversement que des hommes peuvent y être favorables, on peut néanmoins se demander si les revues dont les comités sont les plus féminisés sont plus ouvertes à l'écriture inclusive et inversement. Pour y répondre, nous avons constitué une base de données des revues du corpus (répondant-es et non-répondant-es, soit 80 revues<sup>19</sup>), renseignant la composition sexuée de la rédaction en chef et du comité de rédaction<sup>20</sup>. Nous avons ainsi calculé un taux de féminisation des comités des revues, que nous avons ensuite mis en regard avec les réponses au questionnaire.

#### Le taux de féminisation

Le taux de féminisation (nombre de femmes rapporté à l'ensemble des membres des comités de rédaction) est de 41 % parmi l'ensemble des revues interrogées (43 % parmi celles qui ont répondu). Cette moyenne ne reflète pas la composition sexuée des disciplines concernées par ces revues, qui ne sont pourtant pas particulièrement masculinisées. Selon le bilan social du ministère de l'Enseignement supé-



rieur de 2018, les femmes représentent 47,3 % des enseignant-es-chercheurs et chercheuses titulaires en activité en sciences humaines (Quillard, Réguigne 2020); en sociologie, dans le corps le plus nombreux, celui des maîtres et maîtresses de conférences, plus de la moitié sont des femmes mais un tiers seulement parmi les professeur-es (Chenu, Martin 2016). Ces quelques chiffres rendent compte d'une sous-représentation des femmes dans les comités de rédaction des revues du corpus.

La distribution de la proportion de femmes est encore plus instructive (graphique 3). Nous avons classé les revues en cinq groupes: moins de 25 % de femmes, de 25 à 39 %, de 40 à 59 %, de 60 à 74 % et plus de 75 % de femmes. Aux extrêmes, on constate deux fois plus de comités avec une très forte prédominance d'hommes (10 % avec au moins de 75 % d'hommes – dans le graphique moins de 25 % de femmes) plutôt que l'inverse (5 % avec au moins 75 % de femmes). Plus de la moitié des comités des revues du corpus (52 %) est composée d'hommes à hauteur d'au moins 60 %.

### Les comités féminisés jouent-ils plus le jeu de l'écriture inclusive ?

La présence de femmes dans les comités de rédaction a un effet sur les pratiques d'écriture inclusive. Les revues avec au moins 51 % de

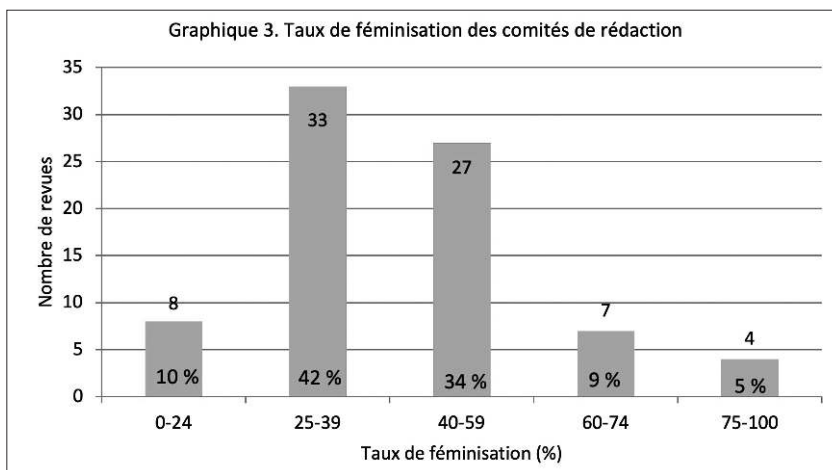
femmes reçoivent plus d'articles avec ce type d'écriture, ont plus souvent des consignes s'y référant, proposent plus souvent des règles ou respectent l'écriture inclusive utilisée dans l'article et considèrent moins souvent que les autres que cette écriture est une contrainte éditoriale. Les chiffres sur lesquels se basent ces constats sont réduits et il serait nécessaire de disposer d'une base de données plus conséquente pour vérifier leur robustesse. Néanmoins, ils indiquent que les comités plus féminisés sont plus tolérants à l'égard de l'écriture inclusive et davantage engagés dans sa pratique. L'article de Burnett et Pozniak (2021) sur les brochures des formations académiques obtient un résultat convergent. Les autrices montrent que les départements disciplinaires les plus paritaires ont des rédactions plus inclusives, et ceci est plus probant dans les universités les plus prestigieuses. Pour ce qui est des revues de sciences sociales, on peut avancer, avec prudence, plusieurs hypothèses qui seraient à valider, pour expliquer ces résultats. Les revues les plus ouvertes à l'égard de l'écriture inclusive attireraient davantage les femmes du fait des orientations thématiques ou théoriques (par exemple les études de genre) et/ou les femmes au sein des comités impulseraient davantage les changements de pratiques d'écriture. On peut aussi penser que, outre le nombre de femmes dans les comi-

tés, les changements de pratiques sont à comprendre au travers de l'institutionnalisation récente des études de genre et de l'intégration, à partir des années 2000, dans les comités de rédaction de nouvelles générations de chercheuses, « autodidactes du genre » (Bereni 2012), qui contribuent à ce mouvement.

## Conclusion

Cette enquête exploratoire sur les pratiques de l'écriture inclusive dans les revues de sciences sociales, est la première à notre connaissance, en langue française tout au moins. Elle est modeste, mais apporte des résultats sur les changements en cours dans les revues et sur la remise en question de la valeur générique du masculin dans les instances de validation et de diffusion de la recherche. Il y a quelques années, l'écriture inclusive était rare dans les revues (à l'exception des revues portant spécifiquement sur les questions de genre). En quelques années, cette pratique s'est diffusée chez les auteurs et autrices et les revues en ont pris acte, plus qu'elles n'en ont été à l'origine à quelques exceptions près. L'enquête indique que l'écriture inclusive est d'un usage largement accepté sur le principe par les revues étudiées, mais inégalement mis en pratique, et selon des modalités variables. Ce point soulève la question de la diffusion et de la normalisation de cette écriture. Les revues communiquent peu sur leur politique éditoriale en matière d'écriture inclusive et sur les formes que doivent prendre les textes soumis, soit parce que les règles sont encore à construire, soit parce que les revues préfèrent laisser le choix aux auteurs et autrices, ce qui n'est pas sans poser des questions d'homogénéité linguistique au sein des unités éditoriales qui seront, suivant les cas et les acteurs et actrices, définies au niveau de l'article, du numéro, du titre de la revue ou de la production scientifique en général.

Cette enquête exploratoire a vocation à être étendue dans plusieurs directions. Tout d'abord en réalisant une enquête à plus grande échelle



Source : Enquête sur l'écriture inclusive dans les revues de SHS, 2021, laboratoire Printemps. N = 80 revues.

auprès de toutes les revues de SHS francophones; ensuite, en déployant un questionnaire plus détaillé et complet pour mieux saisir les positions et pratiques des revues à l'égard de l'écriture inclusive et de ses différentes formes; enfin, en essayant de saisir le rôle que les différents acteurs et actrices des équipes éditoriales y jouent.

## Bibliographie

- Alpheratz (2018), *Grammaire du français inclusif: littérature, philologie, linguistique*, Château-roux, Éditions Vent solars.
- Arbogast M. (2017), *La rédaction non-sexiste et inclusive dans la recherche: enjeux et modalités pratiques*, Documents de travail, 231, Paris, INED.
- Bereni L. (2012), «Une nouvelle génération de chercheuses sur le genre. Réflexions à partir d'une expérience située», *Contretemps*, <<https://www.contretemps.eu/une-nouvelle-generation-de-chercheuses-sur-le-genre-reflexions-a-partir-dune-experience-situee/>>.
- Bernstein B. (1975), *Langage et classes sociales: codes socio-linguistiques et contrôle social*, Paris, Éd. de Minuit.
- Bosvieux-Onyekwelu C. (2020), «"Droits humains" vs "droits de l'Homme". Arguments en faveur de l'inclusivité du langage des droits», *Cahiers du Genre*, 69, 2, p. 131-150.
- Bourdieu, P. (1982), *Ce que parler veut dire: l'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard.
- Burnett H., Pozniak C. (2021), «Political dimensions of gender inclusive writing in Parisian universities», *Journal of Sociolinguistics*, 25, 5, p. 808-831. <<https://doi.org/10.1111/josl.12489>>.
- Candea M., Véron L. (2019), *Le français est à nous! Petit manuel d'émancipation linguistique*, Paris, La Découverte.
- Chenu A., Martin O. (2016), «Le plafond de verre chez les enseignants-chercheurs en sociologie et démographie», *Travail, genre et sociétés*, 36, 2, p. 135-156.
- Clair I., Molinier P. (2021), «Actualités des Cahiers du Genre. Intersectionnalité, langage antisexiste et science ouverte», *Cahiers du Genre*, 70, 1, p. 5-19.
- Devreux A.-M., Lamoureux D. (2012), «Les anti-féminismes: une nébuleuse aux manifestations tangibles», *Cahiers du Genre*, 52, 1, p. 7-22.
- Dubois V. (2003), Comment la langue devient une affaire d'État. La défense de la langue française au milieu des années 1960, in Lagroye J. (dir.), *La politisation*, Paris, Belin, p. 461-474.
- Evain A. (2019), *Histoire d'autrice, de l'époque latine à nos jours*, Donnemarie-Dontilly, Éditions iXe.
- Franck G. (dir.) (2020), *Droits humains pour tou-te-s*, Paris, Libertalia.
- Gérardin-Laverge M. (2020), «Queeriser la langue, dénaturiser le genre», *Cahiers du Genre*, 69, 2, p. 31-58.
- Gygax P., Zufferey S., Gabriel U. (2021), *Le cerveau pense-t-il au masculin? Cerveau, langage et représentations sexistes*, Paris, Le Robert.
- Haddad R. (2016), *Manuel d'écriture inclusive. Faites progresser l'égalité femmes/hommes par votre manière d'écrire*, Paris, Mots-Clés.
- Hergenhan J. (2020), «Langage non sexiste et anti-féminisme en Allemagne», *Cahiers du Genre*, 69, 2, p. 85-107.
- Houdebine-Gravaud A.-M. (1997), *La femme invisible (sur l'occultation des femmes dans le langage) [Femeia invizibilă (sau despre invizibilitatea femeii în limbaj)]*, traduit par Sava D.-M., Maria Carпов (dir.), Iași, Editura Universității Alexandru Ioan Cuza.
- Irigaray L. (1990), *Sexes et genres à travers les langues*, Paris, Grasset.
- Khaznadar E. (1989), «Le dédoublement en genre en français. Étude lexicale et morphologique», *LINX*, 21, p. 137-145.
- Le Bouteillec N. (2020), «Hen et la quête de l'égalité en Suède», *Cahiers du Genre*, 69, 2, p. 205-229.
- Lépinard É., Lieber M. (2020), *Les théories en études de genre*, Paris, la Découverte.
- Loison-Leruste M., Perrier G. (2022), «Un langage excluant? Solidité, sincérité et enjeux des arguments d'opposition à l'écriture inclusive», *Travail, genre et sociétés*, 47, p. 153-156.
- Loison-Leruste M., Perrier G. (2020), «Itinéraire d'une universitaire engagée. Éliane Viennot et le langage non sexiste. Entretien», *Cahiers du Genre*, 69, 2, p. 109-129.
- Loison-Leruste M., Perrier G., Noûs C. (dir.) (2021), *Genre, langue et politique: le langage non sexiste en débats*, Paris, L'Harmattan.
- Loison-Leruste M., Perrier G., Noûs C. (2020), «Introduction. Le langage inclusif est politique: une spécificité française?», *Cahiers du Genre*, 69, 2, p. 5-29.
- Marchal C., Ribery C. (1979), «Rapports de sexage et opérations énonciatives», *Langage et société*, 8, 1, p. 31-54.
- Pavard B., Rochefort F., Zancarini-Fournel M. (2020), *Ne nous libérez pas, on s'en charge: une histoire des féminismes de 1789 à nos jours*, Paris, La Découverte.
- Paz D., Pelúcio L., Borba R. (2020), «Le genre de la nation et le x de la question. Controverses linguistiques dans le contexte politique brésilien», *Cahiers du Genre*, 69, 2, p. 177-203.
- Perreau B. (2022), «L'écriture sans exclusive», *Raison présente*, 221, 1, p. 63-74.
- Perrier G. (2021), «Réflexions et propositions concrètes pour une écriture non sexiste dans les revues académiques», *Cahiers du Genre*, 70, 1, p. 215-224.
- Quillard M., Réguigne B. (2020), «Bilan social 2018-2019», Paris, ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.
- Viennot É. (2022), «Réponse à Bruno Perreau en trois épisodes. À propos de l'écriture inclusive», Facebook, <<https://www.facebook.com/profile.php?id=100015745391001>>.
- Viennot É. (2020), «Langage égalitaire: vers une rationalisation des procédés et des approches», *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 146, p. 149-160.
- Viennot É. (2017), *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin! Petite histoire des résistances de la langue française*, Donnemarie-Dontilly, Éditions iXe.
- Viennot É., Candea M., Chevalier Y., Duverger S., Houdebine A.-M., Lasserre A. (2015), *L'Académie contre la langue française: le dossier «féminisation»*, Donnemarie-Dontilly, Éditions iXe.
- Yaguello M. (1978), *Les mots et les femmes. Essai d'approche sociolinguistique de la condition féminine*, Paris, Payot.

## Notes

1. L'écriture inclusive n'est qu'une des modalités du langage non sexiste qui peut aussi consister par exemple à éviter le terme «Mademoiselle» ou à mentionner explicitement les prénom dans une bibliographie pour ne pas invisibiliser les autrices. Dans l'enquête sur laquelle s'appuie ce texte, nous avons choisi d'utiliser cette formulation «écriture inclusive» car elle est un peu plus utilisée, dans les médias notamment, et donc mieux susceptible d'être comprise par nos enquêtés.
2. Programme et vidéos des séances consultables: <<https://www.printemps.uvsq.fr/ecriture-inclusive>>.
3. Voir <<https://www.sociologiedutravail.org/spip.php?article153>>.
4. Dans la suite de l'article, les commentaires tirés des questionnaires sont placés entre guillemets.
5. Pour chaque revue, un travail assez fastidieux doit être réalisé pour trouver l'adresse mail de la revue sur son site, et gérer les très nombreux problèmes d'adresses non à jour, puis les relances.
6. Sur les 3297 revues françaises (éditeuses françaises et langue française) que recense Mir@bel, 644 sont classées dans la thématique «Cultures et Sociétés», à quoi il faudrait ajouter, *a minima*, «Histoire et archéologie» (512) et «Science politique, droit et vie publique» (839). Voir <<https://reseau-mirabel.info>>.

7. L'enquête a été réalisée au sein de ce laboratoire qui réunit principalement des chercheurs et chercheuses en sociologie, démographie et science politique.
8. Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.
9. En janvier 2020, près de 70 revues se constituent en collectif pour s'opposer à la réforme des retraites et au projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche. Se déclarant « en lutte » ou « en grève », elles interrompent une partie de leurs activités pendant plusieurs mois.
10. Voir *Bilan social et parité du CNRS 2019* <[https://drh.cnrs.fr/wp-content/uploads/2021/02/CNRS-BSP\\_2019-VF.pdf](https://drh.cnrs.fr/wp-content/uploads/2021/02/CNRS-BSP_2019-VF.pdf)> p. 36.
11. Voir RéFérens III, <[https://mesr.opendatasoft.com/pages/referens\\_iii/?flg=fr](https://mesr.opendatasoft.com/pages/referens_iii/?flg=fr)>.
12. Voir <<https://medici.cnrs.fr/reseau/presentation>>.
13. <<https://www.sociologiedutravail.org/spip.php?article153>>.
14. Même certains néologismes comme *ielle* ou *iel* sont accusés de reproduire cette bicatégorisation dans la mesure où ils ne font qu'associer les formes féminine et masculine des mots *il* et *elle*. Cette question a récemment fait par exemple l'objet de discussion entre Éliane Viennot et Bruno Perreau (Perreau 2022, Viennot 2022).
15. Proposition de loi n° 3922 portant interdiction de l'usage de l'écriture inclusive pour les personnes morales en charge d'une mission de service public, 23 février 2021.
16. Voir par exemple (Bernstein 1975) ou les travaux pionniers en science du langage intégrant la question du genre (Yaguello 1978; Marchal, Ribery 1979; Khaznadar 1989; Irigaray 1990; Houdebine-Gravaud 1997).
17. « Lettre ouverte sur l'écriture inclusive », *Académie française*, 7 mai 2021.
18. « Un manuel scolaire écrit à la sauce féministe », *Le Figaro*, 22 septembre 2017 ou « L'écriture inclusive, ça ne marchera jamais », *Slate.fr*, 4 octobre 2017.
19. La base de données incluait 83 revues, mais aucune information sur la composition du comité de rédaction n'était disponible pour trois d'entre elles.
20. Nous n'avons pas relevé le sexe de la personne en charge du travail d'édition pour deux raisons : certaines revues externalisent ce travail et la profession est très largement féminisée.

## Annexe I. Questionnaire et statistiques des réponses

Questions	Nombre de réponses
<b>À quelle fréquence recevez-vous des articles utilisant une forme d'écriture inclusive ?</b>	
Souvent	10
Parfois	47
Jamais	7
<b>Quelle est la politique éditoriale de votre revue en matière d'écriture inclusive ?</b>	
La revue refuse de publier des articles rédigés avec une écriture inclusive	7
La revue accepte de publier des articles rédigés avec une écriture inclusive, mais de façon limitée (quelques termes ou expressions, quelques passages ou titres)	13
La revue accepte de publier des articles rédigés de façon systématique avec une écriture inclusive	39
La revue impose une forme d'écriture inclusive pour tous ses articles	3
Autre	2
<b>Votre revue fait-elle explicitement mention de l'écriture inclusive dans ses consignes de soumission d'article ou dans sa politique éditoriale ?</b>	
Oui	18
Non	32
Non, mais c'est en discussion au sein du comité de la revue	14
<b>Pour les revues qui acceptent des articles rédigés avec une forme d'écriture inclusive : Avez-vous adopté des règles précises d'écriture inclusive ?</b>	
Oui et ces règles sont explicitées dans les consignes données par la revue	9
Oui, mais ces règles ne sont pas explicitées dans les consignes données par la revue	10
Non, la revue respecte la forme d'écriture inclusive proposée dans l'article soumis	28
Non, mais la revue envisage d'adopter des règles précises dans les consignes	9
<b>De votre point de vue, l'écriture inclusive :</b>	
<b>N'est pas nécessaire, en français le masculin équivaut au neutre</b>	
Oui	8
<b>Permet la visibilité des femmes / du féminin</b>	
Oui	38
<b>Est une contrainte éditoriale</b>	
Oui	33
<b>Permet de promouvoir l'égalité femme/homme</b>	
Oui	32
<b>Complexifie la lecture et la compréhension du texte</b>	
Oui	35
<b>Rend compte de la structure du monde social</b>	
Oui	31
<b>N'est pas belle</b>	
Oui	7
<b>Reproduit la bicatégorisation des sexes</b>	
Oui	9
<b>Dénature la langue française</b>	
Oui	7

Source: Enquête sur l'écriture inclusive dans les revues de SHS, 2021, laboratoire Printemps.

Champ: voir annexe II. N = 64 revues.

## Annexe II. Liste des revues ayant répondu à l'enquête

*Actes de la recherche en sciences sociales, AGORA Débats/Jeunesse, Annales de démographie historique, Archives de sciences sociales des religions, BMS, Cahier d'histoire, Cahiers de la recherche sur l'éducation, Cahiers du genre, Cambouis, Champ Pénal, Crime Histoire et Société, Critique Internationale, Cultures et conflits, Déviance et société, Droit et société, Économie et statistiques, Éducation et sociétés, Espace-populations-sociétés, Espaces et sociétés, Ethnologie Française, Études rurales, Formation emploi, Genèses, Hommes et migrations, La nouvelle revue des sciences sociales, Langage et Société, L'année sociologique, L'homme et la société, Lien social et politiques, Mouvements, Négociations, Politiques et management public, Politix, Population, Raisons politiques, Recherches familiales, Recherches sociologiques et anthropologiques, Réseaux, Retraite et société, Revue des conditions de travail, Revue des politiques sociales et familiales, Revue d'histoire de la protection sociale, Revue du MAUSS, Revue européenne des migrations internationales, Revue européenne des sciences sociales, Revue française de pédagogie, Revue française de science politique, Revue française de Socio-Économie, Revue française de sociologie, Revue française des affaires sociales, Sciences de la société, Sciences sociales et santé, Sciences sociales et sport, Sociologie, Sociologie de l'art, Sociologie du travail, Sociologie et sociétés, SociologieS, Sociologies pratiques, Temporalités, Tracés, Travail, genre et sociétés, Vie sociale, Zilsel.*